

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY DU CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL - SESSION 2022 -

### 1. L'ORGANISATION NATIONALE

---

Permettant l'accès au premier grade du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, le concours est organisé tous les deux ans par les centres de gestion, concomitamment au concours d'accès au deuxième grade (technicien principal de 2<sup>e</sup> classe) et en alternance avec les examens professionnels de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe et de 1<sup>e</sup> classe. Dans un contexte d'épidémie de Covid-19, la précédente session 2020 avait été reportée à 2021.

Au niveau national, 22 Centres de gestion (CDG) métropolitains organisent le concours en 2022, pour l'ensemble ou une partie des spécialités.

Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont communs aux centres de gestion organisateurs. Le calendrier d'organisation est commun aux centres de gestion organisateurs pour la période d'inscription aux concours et la date des épreuves écrites.

### 2. L'ORGANISATION EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

---

Le cdg69 est seul organisateur de l'ensemble des spécialités des concours de technicien et technicien principal 2<sup>e</sup> et 1<sup>e</sup> classe en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Selon leur origine géographique, les candidats de la session 2022 étaient convoqués aux épreuves écrites dans les centres d'examens suivants : centre Eurexpo à Chassieu (69) ou cdg69 à Sainte Foy-lès-Lyon (69).

#### ***Le calendrier***

Période d'inscription (dates nationales)	du 05/10/21 au 10/11/21
Période de dépôt des dossiers (dates nationales)	du 05/10/21 au 18/11/21
Épreuves écrites d'admissibilité (date nationale)	Jeudi 14 avril 2022
Résultats d'admissibilité	22 juin 2022
Épreuves orales d'admission	Du 7 au 16 septembre 2022
Résultats d'admission	23 septembre 2022

#### ***La composition du jury***

Conformément aux dispositions réglementaires, le jury est composé, à part égale, de représentants de trois collèges : élus locaux, personnalités qualifiées et fonctionnaires territoriaux. La composition du jury respecte également une proportion de 40% au moins de personnes de chaque sexe (décret n°2013-908 du 10 octobre 2013). La présidence du jury fait l'objet d'une alternance des sexes d'une session à l'autre (article 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

L'arrêté de désignation du jury est [en ligne](#) sur le site du cdg69 ou des cdg AURA.

### Les principaux chiffres de la session

Voie	Postes	Admis à concourir	Présents à l'écrit (%)	Présents/poste	Admissibles	Présents à l'oral	Admis (seuil)
<b>Externe</b>	98	463	354 (76,4%)	3,6	125	121	78 (10,00 à 12,38)
<b>Interne</b>	63	572	437 (76,4%)	6,9	97	97	58 (10,00 à 14,75)
<b>3<sup>e</sup> voie</b>	26	78	66 (84,6%)	2,5	29	29	14 (10,00 à 13,50)
<b>TOTAL</b>	<b>187</b>	<b>1 113</b>	<b>857 (77%)</b>	<b>4,58</b>	<b>251</b>	<b>247</b>	<b>150</b>
<i>Rappel session 2020</i>	176	1 539	887 (57,6%)	5	263	253	157

Le concours est ouvert pour un total de 187 postes dans neuf spécialités différentes. Une spécialité sur les dix possibles, en effet, n'est pas organisée par le cdg69 pour ce premier grade faute de besoins exprimés par les collectivités : « Déplacements, transport ».

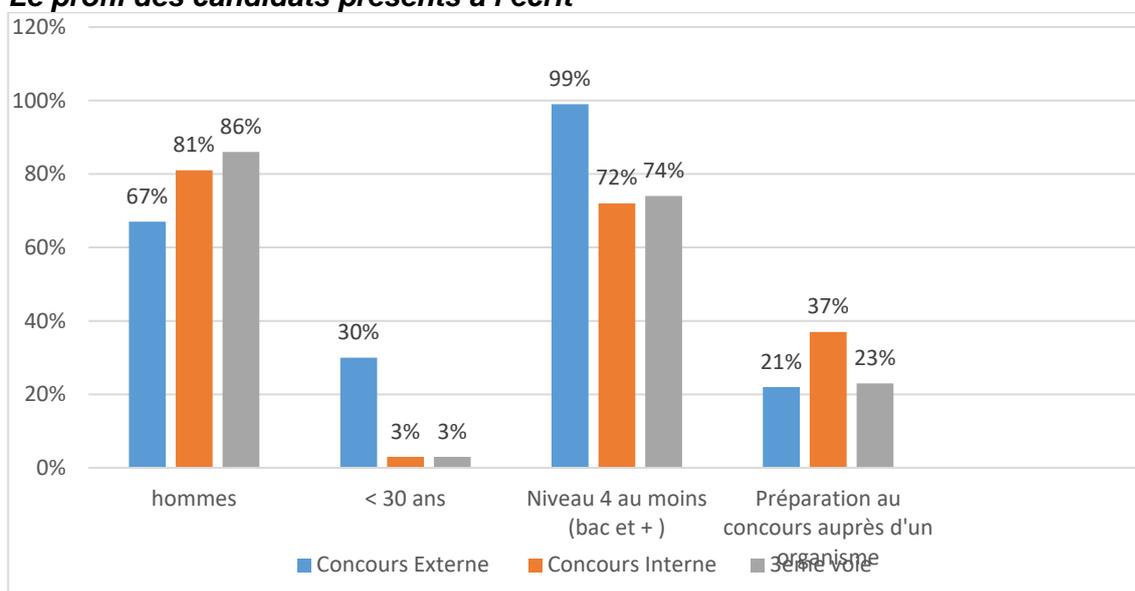
Conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux prévoyant que le concours interne du premier grade peut être ouvert pour 50% *au plus* des postes à pourvoir (décret n°2010-1357), le nombre de poste ouvert dans cette voie s'élève à 63 sur 187, soit 33,6%.

Le taux de présence aux épreuves écrites est en nette hausse par rapport à la session précédente, 77% au total des 3 voies contre 42% en 2021. Ce fort recul de l'absentéisme - tout comme la baisse du nombre d'inscrits - tient à la nouvelle réglementation des multi-inscriptions issue du décret n° 2021-376 du 31 mars 2021. Un candidat ne peut en effet désormais s'inscrire qu'à un seul concours organisé simultanément par plusieurs centres de gestion.

Avec 857 candidats présents pour 187 postes ouverts, la sélectivité du concours est de 4,6 candidats pour un poste, mais variable d'une voie à l'autre. On compte ainsi 6,9 candidats par poste au concours interne, 3,6 au concours externe et seulement 2,5 candidats par poste au troisième concours.

Les chiffres par spécialité sont présentés dans les tableaux pages suivantes.

### Le profil des candidats présents à l'écrit



**CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL  
CHIFFRES PAR SPÉCIALITÉ DE LA SESSION 2022**

**Bâtiments, génie civil**

Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles (Seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)	Transfert de poste(s)
<b>Externe</b>	<b>22</b>	54	43	11 (9,00)	11	7 (10,00)	
<b>Interne</b>	<b>10</b>	60	42	12 (9,00)	12	9 (10,00)	
<b>3<sup>e</sup> voie</b>	<b>5</b>	16	15	5 (9,00)	5	2 (10,00)	

**Réseaux, voirie et infrastructures**

Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles (Seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)	Transfert de poste(s)
<b>Externe</b>	<b>8</b>	71	62	9 (9,50)	9	6 (10,00)	-2
<b>Interne</b>	<b>6</b>	100	79	17 (10,00)	17	8 (10,63)	+2
<b>3<sup>e</sup> voie</b>	<b>2</b>	11	9	3 (9,50)	3	2 (11,25)	

**Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration**

Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles (Seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)	Transfert de poste(s)
<b>Externe</b>	<b>11</b>	70	42	21 (10,00)	20	9 (12,00)	
<b>Interne</b>	<b>7</b>	104	77	16 (13,50)	16	8 (14,75)	+1
<b>3<sup>e</sup> voie</b>	<b>3</b>	10	7	3 (10,00)	3	3 (13,50)	

## Aménagement urbain et développement durable

Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles (Seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)	Transfert de poste(s)
<b>Externe</b>	<b>12</b>	47	37	17 (9,00)	16	14 (10,50)	+2
<b>Interne</b>	<b>10</b>	46	30	14 (9,00)	14	11 (10,75)	+1
<b>3<sup>e</sup> voie</b>	<b>3</b>	2	2	1 (8,75)	1	0 (10,00)	-3

## Espaces verts et naturels

Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles (Seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)	Transfert de poste(s)
<b>Externe</b>	<b>8</b>	64	52	17 (13,00)	17	11 (12,00)	+3
<b>Interne</b>	<b>5</b>	75	64	11 (12,00)	11	5 (12,00)	0
<b>3<sup>e</sup> voie</b>	<b>3</b>	10	9	3 (10,00)	3	0 (10,00)	-3

## Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles (Seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)	Transfert de poste(s)
<b>Externe</b>	<b>12</b>	66	55	26 (9,50)	25	18 (10,50)	+6
<b>Interne</b>	<b>9</b>	44	37	8 (9,00)	8	5 (10,00)	-4
<b>3<sup>e</sup> voie</b>	<b>5</b>	10	8	3 (9,00)	3	3 (10,00)	-2

## Services et intervention techniques

Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles (Seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)	Transfert de poste(s)
<b>Externe</b>	<b>14</b>	41	28	3 (9,00)	3	2 (10,00)	
<b>Interne</b>	<b>10</b>	112	86	10 (9,00)	10	6 (10,00)	
<b>3<sup>e</sup> voie</b>	<b>5</b>	19	16	11 (9,00)	11	4 (10,00)	

### Métiers du spectacle

Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles (Seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)	Transfert de poste(s)
Externe	6	22	14	11 (9,00)	11	6 (11,88)	
Interne	6	31	22	9 (9,00)	9	6 (11,75)	

### Artisanat et métiers d'art

Voie	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles (Seuils)	Présents à l'oral	Admis (seuils)	Transfert de poste(s)
Externe	5	28	10	10 (11,00)	9	5 (12,38)	

## 3. L'ADMISSIBILITÉ

---

Le concours de technicien territorial comporte une unique épreuve d'admissibilité :

- au concours externe, l'épreuve consiste en des réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée trois heures, coefficient 1).
- au concours interne et au troisième concours, l'épreuve consiste en l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée trois heures, coefficient 1).

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Conformément aux dispositions du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, l'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Les sujets et les notes de cadrage des épreuves sont [en ligne](#) sur le site du cdg69 ou des cdg AURA.

#### **Épreuve de « Questions techniques dans la spécialité » (concours externe, durée : 3h, coefficient 1)**

Comme le précise la note de cadrage, l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser un dossier pour en identifier les informations pertinentes, élaborer des réponses construites, maîtriser les connaissances techniques nécessaires à une bonne compréhension des éléments du dossier et à la rédaction de réponses adaptées.

#### **Épreuve de « Rapport technique dans la spécialité » (concours interne et troisième concours, durée : 3h, coefficient 1)**

Comme l'indique la note de cadrage, l'épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet, maîtriser les connaissances techniques nécessaires à une bonne compréhension des éléments de ce dossier, organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport technique, produire en temps limité, à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique parfaitement compréhensible.

Les sujets proposés sont communs aux deux voies de concours. Les thématiques des sujets nationaux de la session 2022 sont les suivantes :

Spécialité	Thème
<b>Bâtiments, génie civil</b>	les enjeux des bâtiments intelligents
<b>Réseaux, voirie et infrastructures</b>	les circulations douces
<b>Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration</b>	les perturbateurs endocriniens
<b>Aménagement urbain et développement durable</b>	l'urbanisme transitoire
<b>Déplacements, transports</b>	la généralisation du 30 km/h dans les agglomérations
<b>Espaces verts et naturels</b>	les forêts urbaines
<b>Ingénierie, informatique et systèmes d'information</b>	l'intelligence artificielle dans la gestion administrative des collectivités
<b>Services et interventions techniques</b>	la gestion en régie des espaces publics, du réseau routier communal et de ses dépendances
<b>Métiers du spectacle</b>	la place de l'équipe exploitante dans la conception d'un lieu de spectacle
<b>Artisanat et métiers d'art</b>	les enjeux du développement durable pour les musées

### **Commentaires du jury sur les épreuves d'admissibilité**

Les sujets sont jugés par les correcteurs et le jury globalement en adéquation avec le niveau attendu et les missions d'un technicien territorial. Sauf exception, ils ne présentaient pas de difficultés majeures, les documents composant les dossiers étant accessibles et suffisamment clairs.

Sur le fond, les correcteurs soulignent que la plupart des copies ne sont pas suffisamment riches en informations, les idées étant survolées ou listées, et s'avèrent au final peu utiles pour le destinataire. Les éléments du dossier ne sont pas assez utilisés (peu de valorisation des exemples). Beaucoup de copies restent générales et descriptives, sans problématiser le sujet et analyser réellement les enjeux soulevés par le sujet pour une collectivité.

Pour l'épreuve de rapport, beaucoup de copies manquent d'éléments techniques et opérationnels ainsi que d'apport de connaissances personnelles.

Sur la forme, la plupart des candidats se plient aux exigences formelles (présence d'un en-tête, plan apparent pour le « rapport technique », par exemple) rappelées dans les notes de cadrage. Les copies montrent des lacunes importantes en orthographe et la qualité de l'expression est souvent médiocre.

**NOTATION DES ÉPREUVES ÉCRITES**  
**CONCOURS EXTERNE - QUESTIONS TECHNIQUES**

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	43	7	<b>16%</b>	30	70%	6	<b>14%</b>	2,00	11,50	<b>7,00</b>
Réseaux, voirie et infrastructures	62	9	<b>15%</b>	47	76%	6	<b>10%</b>	1,75	13,25	<b>7,00</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	42	0	<b>0%</b>	21	50%	21	<b>50%</b>	5,50	15,38	<b>10,20</b>
Aménagement urbain et développement durable	37	3	<b>8%</b>	21	57%	13	<b>35%</b>	1,00	14,50	<b>8,82</b>
Déplacements, transport										
Espaces verts et naturels	52	0	<b>0%</b>	17	33%	35	<b>67%</b>	5,00	16,13	<b>11,10</b>
Ingénierie informatique et systèmes d'information	55	6	<b>11%</b>	27	49%	22	<b>40%</b>	2,25	14,50	<b>9,10</b>
Services et interventions techniques	28	5	<b>18%</b>	21	75%	2	<b>7%</b>	2,75	13,00	<b>6,38</b>
Métiers du spectacle	14	0	<b>0%</b>	5	36%	9	<b>64%</b>	5,50	13,50	<b>10,41</b>
Artisanat et métiers d'art	21	1	<b>5%</b>	7	33%	13	<b>62%</b>	3,75	17,13	<b>10,54</b>
<b>TOTAL</b>	<b>354</b>	<b>31</b>	<b>9%</b>	<b>196</b>	<b>55%</b>	<b>127</b>	<b>36%</b>	<b>1,00</b>	<b>17,13</b>	<b>8,79</b>
<i>Rappel session 2020</i>	<i>341</i>	<i>32</i>	<i>9%</i>	<i>187</i>	<i>55%</i>	<i>122</i>	<i>36%</i>	<i>8,50</i>	<i>16,75</i>	<i>8,62</i>
<i>Rappel session 2018</i>	<i>445</i>	<i>53</i>	<i>12%</i>	<i>260</i>	<i>58%</i>	<i>132</i>	<i>30%</i>	<i>0,50</i>	<i>17,50</i>	<i>8,23</i>

**CONCOURS INTERNE - RAPPORT TECHNIQUE**

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	42	14	<b>33%</b>	24	<b>57%</b>	4	<b>10%</b>	2,00	12,00	<b>6,26</b>
Réseaux, voirie et infrastructures	79	5	<b>6%</b>	57	<b>72%</b>	17	<b>22%</b>	3,50	14,50	<b>8,10</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	77	13	<b>17%</b>	27	<b>35%</b>	37	<b>48%</b>	0,25	17,25	<b>9,35</b>
Aménagement urbain et développement durable	30	3	<b>10%</b>	18	<b>60%</b>	9	<b>30%</b>	1,50	15,50	<b>8,58</b>
Déplacements, transport										
Espaces verts et naturels	64	1	<b>2%</b>	36	<b>56%</b>	27	<b>42%</b>	4,00	14,25	<b>9,21</b>

Ingénierie informatique et systèmes d'information	37	5	14%	25	68%	7	19%	1,50	14,00	7,28
Services et interventions techniques	86	17	20%	63	73%	6	7%	2,00	14,00	6,68
Métiers du spectacle	22	0	0%	16	73%	6	27%	5,50	14,00	8,50
Artisanat et métiers d'art										
<b>TOTAL</b>	<b>437</b>	<b>58</b>	<b>13%</b>	<b>266</b>	<b>61%</b>	<b>113</b>	<b>26%</b>	<b>0,25</b>	<b>17,25</b>	<b>8,01</b>
<i>Rappel session 2020</i>	<i>502</i>	<i>89</i>	<i>18%</i>	<i>263</i>	<i>52%</i>	<i>150</i>	<i>30%</i>	<i>1,00</i>	<i>16,25</i>	<i>8,07</i>
<i>Rappel session 2018</i>	<i>816</i>	<i>159</i>	<i>19%</i>	<i>439</i>	<i>54%</i>	<i>218</i>	<i>27%</i>	<i>0,00</i>	<i>17,00</i>	<i>7,55</i>

### TROISIÈME CONCOURS - RAPPORT TECHNIQUE

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	15	1	7%	12	80%	2	13%	4,00	11,00	7,80
Réseaux, voirie et infrastructures	9	2	22%	5	56%	2	22%	4,50	12,50	8,25
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	7	0	0%	4	57%	3	43%	7,25	15,50	10,00
Aménagement urbain et développement durable	2	0	0%	2	100%	0	0%	8,50	8,75	8,63
Déplacements, transport										
Espaces verts et naturels	9	0	0%	6	67%	3	33%	6,50	11,00	8,67
Ingénierie informatique et systèmes d'information	8	0	0%	7	88%	1	13%	5,00	10,50	7,41
Services et interventions techniques	16	0	0%	5	31%	11	69%	7,00	14,00	10,20
Métiers du spectacle										
Artisanat et métiers d'art										
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>3</b>	<b>5%</b>	<b>41</b>	<b>62%</b>	<b>22</b>	<b>33%</b>	<b>4,00</b>	<b>15,50</b>	<b>8,77</b>
<i>Rappel session 2020</i>	<i>44</i>	<i>2</i>	<i>5%</i>	<i>28</i>	<i>64%</i>	<i>14</i>	<i>32%</i>	<i>3,00</i>	<i>15,00</i>	<i>9,12</i>
<i>Rappel session 2018</i>	<i>43</i>	<i>5</i>	<i>12%</i>	<i>26</i>	<i>60%</i>	<i>12</i>	<i>28%</i>	<i>3,00</i>	<i>15,50</i>	<i>7,90</i>

### **Délibérations sur l'admissibilité**

À l'issue de la correction des écrits, le jury se réunit pour délibérer sur les résultats de l'admissibilité. Le jury examine tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs. Le jury décide d'annuler trois copies, qui contreviennent clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat :

- Copie comportant le nom du candidat ainsi qu'une signature
- Copie comportant une croix en guise de signature.
- Copie comportant deux couleurs de stylo et des éléments surlignés de deux couleurs différentes.

Le jury attire à nouveau l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes d'anonymat des copies, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes accompagnant les convocations ainsi que sur les sujets eux-mêmes.

Après examen des notes présentées de façon anonyme et après en avoir délibéré, le jury décide qu'il n'y a pas lieu d'opérer de péréquation des notes des épreuves écrites.

Le jury délibère ensuite sur la fixation des seuils et le nombre de candidats admissibles par spécialité et par voie. Dans toutes les voies et spécialités, le jury fixe des seuils au moins égaux à 8,75 sur 20 (cf. les « chiffres de la session »). Le jury retient 251 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 187 postes, ce qui représente une proportion d'1,35 candidat admissible pour un poste.

Toutes spécialités confondues, 35% des candidats présents au concours externe passent le cap de l'admissibilité, 22% des candidats du concours interne et 44% des candidats du troisième concours.

## **4. LES ÉPREUVES D'ADMISSION**

Chaque voie de concours comporte une unique épreuve d'admission dont l'intitulé réglementaire est le suivant :

<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>Troisième concours</b>
L'épreuve d'admission se compose d'un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).	L'épreuve d'admission se compose d'un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).	L'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les connaissances et aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu d'un technicien territorial : motivation à accéder à un grade de catégorie B et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes, connaissances techniques dans la spécialité et capacité à les exploiter, connaissance de l'environnement territorial, aptitude à communiquer, curiosité intellectuelle, facultés d'analyse et de réflexion, attitude générale face à un jury, etc.

Affectée d'un coefficient 1, l'épreuve orale « pèse » du même poids dans la réussite au concours que l'épreuve écrite. Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Les épreuves d'admission, qui se déroulent dans les locaux du cdg69, sont conduites par les membres du jury, subdivisés en groupes de trois examinateurs représentant chacun un des collèges règlementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux). Tous les candidats d'une même spécialité sont auditionnés par le même sous-jury.

### ***Commentaires du jury sur les épreuves orales***

Le jury souligne une assez bonne préparation des candidats à l'épreuve d'entretien mais un niveau inégal des candidats entre les spécialités mais aussi au sein d'une même spécialité. Les jurys ont auditionné d'excellents candidats qui se sont distingués par leurs connaissances professionnelles, leur vision positive et élargie du métier, leur curiosité intellectuelle. Mais le jury a aussi constaté, comme lors des précédentes sessions, qu'un certain nombre de candidats sont très spécialisés dans leur domaine et manquent de culture polyvalente et transversale à la spécialité dans laquelle il concourt. Certains candidats manquent d'ouverture d'esprit et de projection sur des postes. Ces candidats ne font pas sentir clairement leur motivation pour accéder au grade de technicien et à exercer les responsabilités correspondantes. Le jury rappelle que le candidat doit savoir démontrer ses connaissances spécialisées mais aussi sa motivation à accéder à de nouvelles responsabilités, en lien avec son projet professionnel et son intérêt pour l'environnement territorial.

Comme lors des sessions antérieures, le jury insiste sur l'importance du choix de la spécialité qui doit obligatoirement être opéré par les candidats en rapport avec leur formation et/ou leur pratique professionnelle. Certains candidats ont en effet des profils décalés au regard des métiers correspondant à la spécialité.

La note moyenne à l'épreuve s'établit à 11,78 au concours externe, 11,40 au concours interne et 9,93 au troisième concours.

**NOTATION DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN - durée 20 mn - coef. 1**

**CONCOURS EXTERNE**

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	11	0	<b>0%</b>	3	27%	8	<b>73%</b>	8,00	16,00	<b>11,23</b>
Réseaux, voirie et infrastructures	9	0	<b>0%</b>	5	56%	4	<b>44%</b>	8,00	14,00	<b>9,94</b>
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	20	1	<b>5%</b>	5	25%	14	<b>70%</b>	4,50	18,00	<b>12,30</b>
Aménagement urbain et développement durable	16	0	<b>0%</b>	1	6%	15	<b>94%</b>	9,00	18,00	<b>13,75</b>
Espaces verts et naturels	17	1	<b>6%</b>	5	29%	11	<b>65%</b>	4,50	15,50	<b>10,85</b>
Ingénierie informatique et systèmes d'information	25	0	<b>0%</b>	7	28%	18	<b>72%</b>	5,00	16,50	<b>11,96</b>
Services et interventions techniques	3	0	<b>0%</b>	1	33%	2	<b>67%</b>	5,00	16,50	<b>11,17</b>
Métiers du spectacle	11	0	<b>0%</b>	2	18%	9	<b>82%</b>	7,00	18,00	<b>12,55</b>
Artisanat et métiers d'art	9	0	<b>0%</b>	5	56%	4	<b>44%</b>	6,00	15,00	<b>10,17</b>
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>2</b>	<b>2%</b>	<b>34</b>	<b>28%</b>	<b>85</b>	<b>70%</b>	<b>4,50</b>	<b>18,00</b>	<b>11,78</b>
<i>Rappel session 2020</i>	<i>104</i>	<i>1</i>	<i>1%</i>	<i>22</i>	<i>21%</i>	<i>81</i>	<i>78%</i>	<i>4,00</i>	<i>19,00</i>	<i>11,92</i>

### CONCOURS INTERNE

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	12	0	0%	3	25%	9	75%	6,00	13,00	10,50
Réseaux, voirie et infrastructures	17	0	0%	7	41%	10	59%	6,50	16,00	10,82
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	16	2	13%	1	6%	13	81%	3,00	18,00	13,31
Aménagement urbain et développement durable	14	0	0%	3	21%	11	79%	5,00	18,00	12,61
Espaces verts et naturels	11	0	0%	6	55%	5	45%	6,00	17,00	10,36
Ingénierie informatique et systèmes d'information	8	0	0%	3	38%	5	63%	6,00	16,00	11,56
Services et interventions techniques	10	3	30%	2	20%	5	50%	4,00	15,00	9,00
Métiers du spectacle	9	0	0%	2	22%	7	78%	8,50	16,50	12,22
<b>TOTAL</b>	<b>97</b>	<b>5</b>	<b>5%</b>	<b>27</b>	<b>28%</b>	<b>65</b>	<b>67%</b>	<b>3,00</b>	<b>18,00</b>	<b>11,40</b>
<i>Rappel session 2020</i>	<i>131</i>	<i>6</i>	<i>5%</i>	<i>41</i>	<i>31%</i>	<i>84</i>	<i>64%</i>	<i>2,00</i>	<i>18,00</i>	<i>10,98</i>

### TROISIÈME CONCOURS

Spécialités	Nombre présents	notes < 5		notes ≥ 5 < 10		notes ≥ 10		Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Bâtiments, génie civil	5	0	0%	3	60%	2	40%	6,00	10,50	8,80
Réseaux, voirie et infrastructures	3	0	0%	1	33%	2	67%	5,00	13,00	10,33
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	3	0	0%	0	0%	3	100%	16,00	18,00	16,83
Aménagement urbain et développement durable	1	0	0%	1	100%	0	0%	9,00	9,00	9,00
Espaces verts et naturels	3	0	0%	3	100%	0	0%	8,00	9,00	8,67
Ingénierie informatique et systèmes d'information	3	0	0%	0	0%	3	100%	11,50	14,50	13,33
Services et interventions techniques	11	2	18%	7	64%	2	18%	3,00	15,00	7,95
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>7%</b>	<b>15</b>	<b>52%</b>	<b>12</b>	<b>41%</b>	<b>3,00</b>	<b>18,00</b>	<b>9,93</b>
<i>Rappel session 2020</i>	<i>18</i>	<i>1</i>	<i>6%</i>	<i>6</i>	<i>33%</i>	<i>11</i>	<i>61%</i>	<i>4,00</i>	<i>18,00</i>	<i>11,06</i>

## 5. L'ADMISSION

---

Selon les dispositions de l'article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury n'est pas tenu, par ailleurs, de pourvoir l'ensemble des postes ouverts au concours.

En outre, en vertu de l'article 5 du décret 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, lorsque les résultats le justifient, le jury d'admission peut décider d'opérer des bascules de postes d'une voie à l'autre au sein d'une spécialité, dans la limite de 25% des postes ouverts dans cette spécialité.

En application de ces règles et après en avoir délibéré, le jury décide de fixer des seuils d'admission compris entre 10,00 et 12,38 selon les spécialités au concours externe, 10,00 et 14,75 au concours interne et 10,00 et 13,50 au troisième concours.

Toutes voies et spécialités confondues, 150 postes sur les 187 ouverts au concours sont pourvus, soit un taux de pourvoi de 80%.

### **Le profil des lauréats**

La proportion de femmes est plus élevée parmi les lauréats que parmi les présents à l'écrit au concours externe (45% contre 33%), au concours interne (38% de femmes admises contre 19,50%) comme au troisième concours (21,5% contre 13,5%).

La proportion de candidats diplômés du supérieur est également plus élevée au stade de l'admission : 85% des lauréats du concours externe ont un niveau bac+2 au moins (74% des présents) et 33,3% ont un niveau bac+5 (15,3% des présents à l'écrit). Au concours interne, 48% des lauréats ont un niveau bac+2 au moins (36% des présents à l'écrit). Au troisième concours, la proportion de bac+2 au moins parmi les lauréats s'élève à 78%, contre 48% des présents à l'écrit.

Le suivi d'une préparation auprès d'un organisme augmente les chances de réussite au concours : 32% des lauréats au concours externe ont suivi une préparation spécifique (22% des présents à l'écrit), 43% au concours interne (pour 36% des présents à l'écrit) et 50% au troisième concours (pour 22% des présents à l'écrit).

## 6. CONCLUSION

---

Au terme de l'ensemble des opérations, le jury fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation des concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon de tous les moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. La Présidente du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 17 février 2023

La Présidente du jury

Michèle EDERY  
Adjointe au Maire de Saint-Fons (69)  
Conseillère de la métropole de Lyon (69)

